

N° de résolution ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD **MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE**

## RÈGLEMENT N°1007-10-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°1007-10 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le règlement a pour but d'assujettir la zone C-134 à l'étude d'un P.I.I.A. applicable à certains usages en bordure de la route 333 (chemin des Hauteurs);

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté, le 3 mai 2010, le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1007-10;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun et nécessaire d'adopter une modification au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale actuellement en vigueur;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation sera tenue le 4 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

## ARTICI F 1

L'article 3.1.1 du règlement est modifié en ajoutant la zone « C-134 » à la liste des zones assujetties à l'étude d'un P.I.I.A. applicable à certains usages en bordure de la route 333 (chemin des hauteurs).

## **ARTICIF 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le present regionient entre en vigacar comonnente a la zon		
ADOPTÉ		
Yves Dagenais, maire		
Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjoin	nte	
Avis de motion :	2023-03-186	14 mars 2023
Adoption du projet de règlement : Avis public de la consultation publique :	2023-03-187	14 mars 2023 22 mars 2023
Assemblée publique de consultation :		4 avril 2023
Adoption du règlement :	2023-04-232	11 avril 2023
Certificat de la MRC : Avis public d'entrée en vigueur :		31 mai 2023 8 juin 2023
Avis public a entree en vigueur.		6 Juiii 2023